



ATTESTATION D'UTILISATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE CONFORME AUX REGLEMENTS CE834/2007 ET 898/2008

Je soussigné Stéphane Billotte, directeur de la SAS BILLECO, certifie qu'après vérification de conformité d'intrants utilisables en agriculture biologique, selon les RCE 834/2007 ET 898/2008 , le produit :

ECO S : soufre élémentaire 99.9% de soufre

a le statut « autorisé en agriculture biologique ».

Fait à Jully le 14/08/18

BILLOTTE Stéphane